

Lettre D'Information n°2

ACTION "Ouvrages clés pour la continuité aquatique"

mars 2026



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV'
FRANCE



OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'France, l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec l'Association Nationale des Élus de Bassin (ANEB), mène actuellement une action d'identification de 25 ouvrages en cours d'eau qui représentent des enjeux forts pour les poissons migrateurs amphihalins, au niveau desquels la réduction des impacts s'avère complexe.

Cette seconde lettre d'information vise à présenter plus en détail la méthode de travail ainsi que la suite de la démarche afin de construire une compréhension partagée avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés.

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ACTION

Dans un contexte de mise en œuvre parfois complexe de la politique de restauration de la continuité écologique, cette action vise à :

- **Comprendre et dépasser les difficultés** fréquemment rencontrées sur les territoires – qu'elles soient techniques, environnementales, économiques, sociologiques, administratives ou politiques.
- Identifier des **solutions partagées**, conciliant restauration des continuités écologiques et enjeux territoriaux.

Elle s'appuie sur une **sélection de 25 ouvrages (dont 5 ouvrages dits "Pilotes")** permettant de prendre en considération les différents enjeux biologiques liés aux migrateurs amphihalins ainsi que sur la diversité des contextes (contraintes techniques, usages, cadres réglementaires, réalités territoriales...).

CADRE DE L'ACTION "OUVRAGES"

Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet Européen **LIFE Biodiv'France** coordonné par l'OFB à la demande du ministère de l'écologie. Ce programme soutient des actions pilotes et innovantes pour expérimenter, partager des expériences et **faciliter la mise en œuvre** des politiques publiques sur les **territoires**.

Elle est directement issue du **Plan national en faveur des Migrateurs Amphihalins** (PNMA) et s'articule avec le **Règlement Européen "Restauration de la nature"** du 18 août 2024 et son élargissement aux milieux aquatiques.

LES INSTANCES DE TRAVAIL DE L'ACTION

Les 6 Groupes pilotes territoriaux (GPT), composés des Secrétariats Techniques de Bassins (STB) et des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) :

→ Remontent leurs connaissances des territoires.

Le Comité d'experts scientifiques et techniques (CEST), composé des :

- représentants institutionnels (ministère de l'écologie et OFB),
- gestionnaires de bassin (EPTB),
- acteurs de la recherche,
- associations migrateurs.

→ Eclaire la démarche, facilite la sélection des ouvrages et partage les conditions de réussite.

Les Réunions nationales regroupent des représentants des GPT et du CEST :

→ Assurent l'homogénéité de la méthode de travail et participent au suivi de l'action.

CETTE DÉMARCHE

Est :

- Une action nationale inscrite au sein du Programme LIFE BIODIV'France.
- Une démarche EXPLORATOIRE sans portée réglementaire.
- Un appui aux territoires et aux propriétaires/gestionnaires d'ouvrage.
- Une opportunité d'étudier les impacts, les difficultés et les solutions adaptées à des contextes variés.
- Un accompagnement territorial et national renforcé (technique, méthodologique) grâce à la mise en place d'études diagnostics ou d'études projets et l'appui d'experts scientifiques et techniques.

N'est pas :

- Une procédure réglementaire supplémentaire.
- Une décision imposée de travaux.
- un nouveau classement d'ouvrages.
- Un transfert de maîtrise d'ouvrage.
- Un financement des opérations.

UNE PRÉ-SÉLECTION EN 3 ÉTAPES

ÉTAPE #1

Au démarrage de l'action, le Comité d'Experts Scientifiques et Techniques (CEST) a guidé le travail préparatoire en proposant que les groupes pilotes territoriaux (GPT) identifient sur chacun des grands bassins hydrographiques et au regard de l'exercice LIFE BIODIV'France, une quinzaine d'ouvrages :

- situés sur des cours d'eau présentant des enjeux pour au moins une espèce de migrateur amphihalin,
- impactant les déplacements des espèces (montaison et/ou dévalaison), la fonctionnalité de leurs habitats, en relation par exemple avec l'hydrologie et/ou la dynamique sédimentaire.

C'est ainsi qu'une **première sélection de 72 ouvrages** au niveau des territoires a été constituée en octobre 2025 puis étudiée par le CEST.

ÉTAPE #2

L'analyse par le CEST de cette première sélection a mis en évidence des critères structurants communs ayant guidé les choix des territoires, tout en soulignant des approches sensiblement différentes d'un bassin à l'autre.

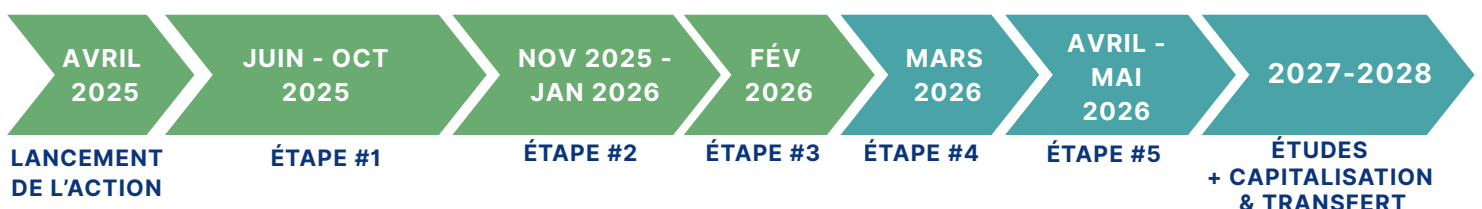
Afin notamment de prendre en considération les spécificités territoriales, le CEST a considéré qu'il n'était pas pertinent d'essayer d'identifier des critères communs nationaux pour poursuivre le travail d'identification des 25 ouvrages. Ainsi, les groupes pilotes territoriaux ont été invités à poursuivre leur travail de sélection :

- en s'inscrivant dans une approche de **laboratoire d'expérimentation**,
- en explicitant les critères ayant guidés leurs choix, notamment au regard des principales difficultés identifiées et,
- en intégrant les échéances affichées dans le LIFE.

ÉTAPE #3

Ce travail complémentaire a permis d'aboutir à une **sélection de 41 ouvrages**. Après vérification par l'équipe projet OFB, de la représentativité de ce panel au regard des 72 ouvrages initialement « remontés » par les GPT, cette présélection a été validée en CEST.

CALENDRIER DE L'ACTION "OUVRAGES"



VERS UNE LISTE NATIONALE DE 25 OUVRAGES

La suite de la démarche a été établie lors de la dernière réunion du CEST, en janvier 2026. Elle a ensuite été présentée et validée en réunion nationale en février. Celle-ci s'articule autour de deux nouvelles étapes.

ÉTAPE #4

Les GPT sont invités à prendre contact avec les propriétaires/gestionnaires des 41 ouvrages présélectionnés afin de leur présenter la démarche et de recueillir leur accord de principe pour que leur ouvrage fasse partie des 25 retenus, et le cas échéant des 5 ouvrages pilotes. Les retours sont attendus d'ici la fin mars,

ÉTAPE #5

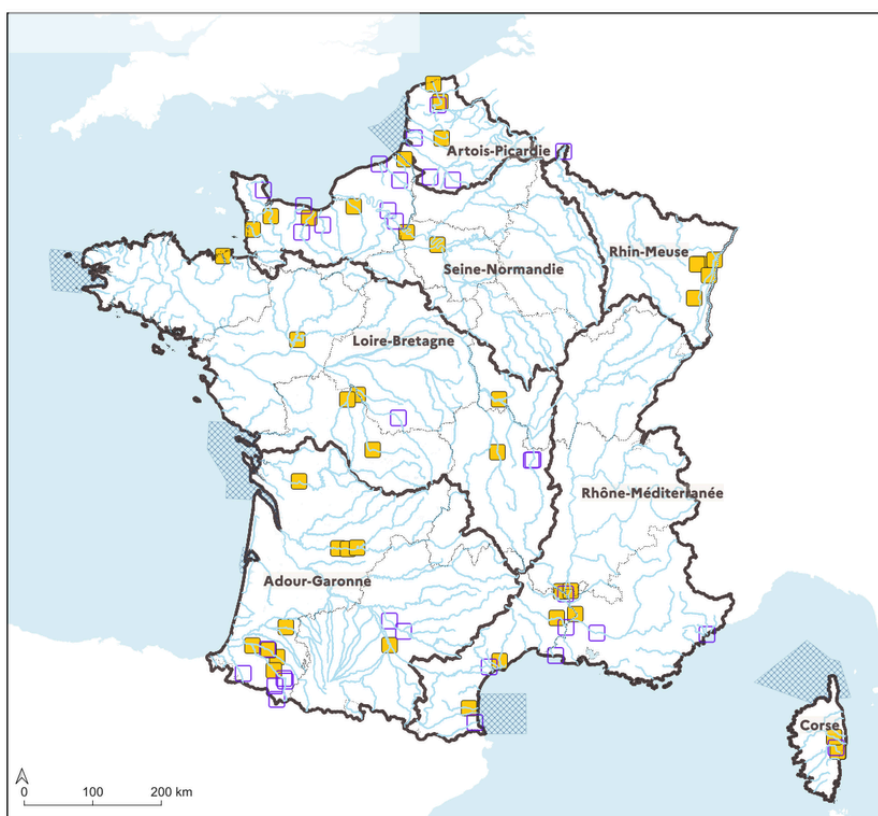
D'ici la mi-avril, l'équipe projet OFB centralise les retours. Si nécessaire, un sous-groupe de travail du CEST procèdera à des analyses croisées des différentes caractéristiques des ouvrages (analyses multivariées) pour guider la sélection finale des 25,

Les points suivants seront particulièrement pris en compte lors de cette étape finale :

- une représentativité des différents types d'enjeux et de contextes,
- la présence de relais locaux facilitant les échanges et la conduite de la démarche,
- l'existence de connaissances scientifiques et techniques, et leurs références, sur les ouvrages et les chirs d'eau concernés.

RÉPARTITION DES OUVRAGES SÉLECTIONNÉS

- **OUVRAGES RETENUS DANS LA PRÉSÉLECTION (N=41) À L'ÉTAPE #3**
- **AUTRES OUVRAGES REMONTÉS PAR LES GPT À L'ÉTAPE #1**



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Exercice LIFE BIODIV'FRANCE

- Une logique d'expérimentation et de transférabilité
- Des ouvrages situés en cours d'eau liste 1 et potentiellement liste 2
- Une représentativité de la diversité des enjeux et des contextes

+ Expertise territoriale

Enjeux

- Enjeux écologiques
 - Nombre et type(s) d'espèce(s)
 - Linéaires et habitats concernés
- Types d'impacts
 - Montaison
 - Dévalaison
 - Hydrologique
 - Sédimentaire

Contexte

- Ouvrage non intégrés à des démarches en cours
- Ouvrage isolé ou en série
- Ouvrage équipé ou non
- Distance à la mer, nombre d'ouvrage(s) aval

Difficultés rencontrées

- Techniques
- Administratives
- Sociologiques
- Foncières
- Patrimoniales
- Financières

Usages

- Prélèvements
- Énergie hydraulique
- Prévention des inondations/submersions
- Navigation
- Tourisme/loisirs
- Sans usage identifié

Propriétaires /gestionnaires

- Privé
- Privé - Collectivité
- Privé - Etat
- Collectivité

EDITEE LE : 26/01/26
Sources des données : ROE OFB Sandre
Fonds cartographiques : Scan25, ADMIN
EXPRESS IGN, BD TOPAGE IGN ®, EGM
Système de coordonnées : EPSG:2154

LES ÉTUDES

L'action prévoit **pour l'ensemble des 25 ouvrages, une phase "diagnostic"** visant à :

- Caractériser les **impacts** sur la continuité écologique et les habitats (montaison, dévalaison, hydrologie, sédiments).
- Identifier les principales **difficultés rencontrées** (techniques, administratives, foncières, économiques...).

Pour 20 des 25 ouvrages, **des solutions au stade Esquisse** seront partagées et de premières indications sur les coûts seront présentées.

Pour les 5 ouvrages pilotes, des **solutions au stade Projet** seront proposées, et des estimations des coûts seront réalisées.

Les prestataires pour les études seront sélectionnés au deuxième semestre 2026, pour **un lancement des études début 2027**.

UN ACCOMPAGNEMENT À L'ECHELLE DE L'OUVRAGE

Il est proposé de constituer, autour de chaque ouvrage (ou groupement d'ouvrages), **un groupe de travail multi-acteurs**.

Ces groupes auront pour rôle :

- d'apporter un appui local aux bureaux d'études,
- de faciliter l'appropriation territoriale de la démarche,
- d'assurer un lien avec le niveau national pour favoriser la capitalisation,
- de participer à l'identification des difficultés rencontrées et des solutions qui pourraient être mobilisées.

CAPITALISATION ET TRANSFERT À L'ÉCHELLE NATIONALE

La **capitalisation et le transfert** constituent un **pilier important** de cette action.

Au-delà des 25 études qui seront réalisées, l'objectif sera de faciliter le passage à l'action sur d'autres territoires en :

- partageant les retours d'expériences,
- mettant en avant les leviers d'actions reproductibles,
- présentant des méthodologies adaptées aux différents contextes.

Ce travail s'appuiera sur les groupes d'acteurs territoriaux et sur l'expertise du CEST.

ACCEPTER DE FAIRE PARTIE DES 25 OUVRAGES

Est une opportunité pour :

- Engager une phase d'étude financée par le LIFE BIODIV'France (démarrage en 2027).
- Bénéficier d'un accompagnement pour identifier des leviers et solutions les plus adaptées aux réalités de terrain.
- Disposer d'un appui pour la recherche de financements complémentaires.
- Partager des retours d'expériences.

Ce n'est pas :

- Une surexposition réglementaire.
- Une obligation de travaux (autre que ceux prévus par ailleurs par la réglementation), même si le LIFE B ambitionne qu'un certains nombre d'ouvrages soient restaurés d'ici 2032 et 2037.
- Une décision imposée.
- Une maîtrise d'ouvrage imposée/transférée.



L'ÉQUIPE PROJET EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT ÉCHANGE.

ANEB | aneb@bassinversant.org

OFB | marie.motte@ofb.gouv.fr